

# Les articles indispensables à la rédaction du CCTP

## TYPE ET NATURE DU MARCHE\*

\*Indiquer le type de marché

\*Si accord-cadre, préciser s'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande ou à marchés subséquents.

Exemple : "Accord-cadre de travaux à bons de commande"

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

### POUVOIR ADJUDICATEUR :

[Nom et adresse de l'acheteur]

### OBJET DE LA CONSULTATION\* :

\*l'objet de la consultation doit être explicite

- Exemple non explicite : "pack autonomie"

- Exemple explicite : "Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, afin de rompre l'isolement en proposant un bouquet de services sur les territoires de Vernon, les Andelys, Breteuil, Grand Bourgtheroulde, Mesnil en Ouche".

# SOMMAIRE

I.	Présentation du projet dans son ensemble .....	3
1.	Préambule .....	3
2.	Contexte .....	3
3.	Présentation du besoin .....	4
4.	Présentation de l'objectif à atteindre .....	5
5.	Présentation des acteurs.....	6
II.	Les modalités d'exécution des prestations .....	8
1.	L'allotissement.....	8
2.	La durée des prestations .....	8
3.	Les livrables .....	10
4.	Le lieu d'exécution ou de livraison des prestations .....	11
5.	Le suivi de l'exécution des prestations.....	11
A.	Les modalités de suivi de l'exécution des prestations .....	11
B.	Les instances de suivi de l'exécution des prestations .....	13
III.	Prise en compte des spécificités du marché .....	14
1.	La confidentialité de l'exécution des prestations.....	14
2.	Performances .....	14
3.	Les contraintes de l'exécution du marché.....	15
IV.	Le cadre réglementaire et normatif .....	16
1.	Les normes et règlements applicables .....	16
2.	Les clauses environnementales et sociales .....	17

# I. Présentation du projet dans son ensemble

## 1. Préambule

Le Préambule est un avant-propos, un message que l'on veut faire passer aux opérateurs économiques pour la conclusion du marché.

*Exemple (préambule de CCTP) :*

Nom du marché : "Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, afin de rompre l'isolement en proposant un bouquet de services sur les territoires de Vernon, les Andelys, Breteuil, Grand Bourgtheroulde, Mesnil en Ouche."

### Article 1. Préambule

Le Département de l'Eure a été retenu dans le programme INTERREG "Connected Communities" financé par des fonds européens (FEDER). Dans le cadre de ce programme, le Département a décidé de lancer une expérimentation sur 5 territoires (Vernon, Breteuil, Les Andelys, Mesnil en Ouche et Grand Bourgtheroulde).

Nous avons un taux élevé de personnes âgées très dépendantes au domicile. Le département a une population jeune mais qui a tendance à vieillir rapidement et notre souhait est d'être dans l'anticipation.

A noter qu'une personne sur 10 de 75 ans et plus n'a pas ou plus d'enfants, si le lien social n'est pas basé exclusivement sur la relation parents/enfants, elle y contribue fortement et notamment dans la relation aidant/aidés. Pour environ 38% des seniors sur la tranche 75 ans et plus, leurs enfants vivent à plus de 20 km de chez eux.

La fracture numérique qui est aussi une préoccupation de notre territoire tend aujourd'hui à se résorber mais demeure présente sur notre territoire.

Concrètement, le dispositif comporterait des outils connectés : une tablette tactile à l'ergonomie adaptée / un système d'éclairage pour sécuriser les déplacements nocturnes / du portage de médicaments, portage de livres, et des visites à domicile en fonction des besoins et un accompagnement humain qui serait l'interlocuteur unique du senior.

Environ 200 seniors seront concernés par ce dispositif sur la durée de l'accord-cadre.

## 2. Contexte

Préciser la situation antérieure, ainsi que les circonstances conduisant au lancement de la procédure.

*Exemple (présentation du contexte) :*

Nom du marché : "plateforme interactive de ressources numériques pour le soutien scolaire aux collégiens eurois"

### 1. Contexte – Collèges eurois et Environnement Numérique de Travail

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite des collégiens, le Département de l'Eure mène une politique ambitieuse en faveur des collèges depuis plusieurs années. Le développement du numérique dans les collèges eurois constitue un enjeu primordial pour le Département de l'Eure. Dans un contexte financier contraint, le budget consacré au numérique dans les collèges eurois est passé de 600 000 € en 2015 à 1 517 000 € en 2018.

Le Département de l'Eure s'inscrit dans la définition et la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les collèges (SDNC).

### 3. Présentation du besoin

Il s'agit ici de préciser l'expression du besoin, l'objet du marché de manière générale et les principales prestations à réaliser pour la satisfaction du besoin.

Deux exemples ci-dessous.

Exemple 1 (expression du besoin/de l'objet du marché) :

Nom du marché : "Conception, développement, maintenance et hébergement d'une plateforme web pour la commande en ligne, le paiement en ligne et la livraison de produits locaux."

#### III. L'OBJET DE LA CONSULTATION

Il s'agit de réaliser la conception, le développement, l'hébergement et la maintenance d'une plateforme web visant à :

Disposer de l'information la plus large possible, avec un point d'entrée unique

Permettre aux agriculteurs de rendre plus visibles leur activité et leurs produits, grâce à plusieurs formules :

Inscription sur la plateforme dans le but d'afficher ses informations pratiques, sans vente

Inscription sur la plateforme et possibilité de commande en ligne, sans activation du paiement en ligne

Inscription sur la plateforme et possibilité de commande en ligne, avec activation du paiement en ligne

Inscription sur la plateforme et possibilité de commande en ligne et de paiement en ligne et possibilité de choisir le mode et le lieu de livraison

Permettre à tout consommateur de localiser les producteurs à proximité sur l'ensemble du territoire eurois et d'accéder à l'achat aux produits locaux en circuits courts,

Informer sur les produits locaux (saisonnalité, labels...)

Communiquer sur les différentes actions en lien avec les circuit courts et l'agriculture, menées par les producteurs eurois ou par le Département

L'outil doit être simple d'utilisation, rapide et efficace.

### Exemple 2 (expression du besoin/de l'objet du marché) :

Nom du marché : "Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement de la démarche de concertation "Assises des Solidarités de l'Eure" "

I. **Objet du marché : Ce marché a pour objet l'accompagnement et l'appui à l'organisation de la démarche des Assises des solidarités de l'Eure.**

Le Département de l'Eure (CD27) souhaite l'organisation des Assises des solidarités dans l'Eure dont l'ambition est de favoriser la co-construction d'un nouveau « pacte des solidarités dans l'Eure ». Cet événement d'envergure sera porté par le Président du Conseil départemental et Ministre des Outre Mer, Sebastien Lecornu.

Le présent marché vise à retenir un prestataire susceptible d'accompagner les services du département dans l'organisation des manifestations prévues dans le cadre de ces assises.

La mission consiste principalement en :

- un appui au pilotage des Assises (accompagnement des comités de pilotage et comités techniques),
- un appui à la conception globale des Assises notamment pour permettre la démarche de co-construction,
- la production des comptes rendus et de la synthèse des assises (sur le fond comme sur la forme),
- la conception et l'organisation de deux hackathons et quatre demi-journées de montée en compétence des publics dans une démarche de participation,
- la conception d'un "kit d'animation" pour les conseillers départementaux,

#### 4. Présentation de l'objectif à atteindre

Il s'agit ici de préciser ce que l'acheteur souhaite obtenir grâce au marché (exemple : l'acquisition de compétences, une expertise développée, un support obtenu, prévenir des risques, être en mesure de dispenser des formations par la suite, mettre en ligne une plateforme attractive et intuitive etc...)

### Exemple (présentation des objectifs) :

Nom du marché : "Plateforme d'entraide pour séniors".

**Objectifs opérationnels :**

- Anticiper l'isolement des personnes âgées
- Stimuler les jeunes seniors afin qu'ils deviennent initiateurs et acteurs d'un réseau de sociabilité et d'entraide
- Permettre aux personnes âgées fragilisées de rester plus longtemps à domicile
- Restaurer et créer du lien social par le biais d'actions de la part du réseau
- Donner et redonner du sens à son quotidien
- Valoriser son engagement autour de soi
- Agir contre la fracture numérique et rendre attractive l'utilisation du numérique

Il convient de préciser également s'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat.

**Définition** : L'obligation de moyens signifie que le titulaire doit mettre en œuvre toutes les ressources dont il dispose pour accomplir la prestation convenue, sans pour autant garantir l'atteinte certaine de l'objectif fixé par l'acheteur. A l'inverse, l'obligation de résultat impose que l'objectif soit atteint.

Exemple (obligation de résultat) :

Nom du marché : "entretien ménager (quotidien et périodique) et nettoyage de la vitrerie pour les bâtiments du Département de l'Eure et du SDIS de l'Eure."

**4.9- Obligation de résultat**

Le présent accord-cadre est assorti d'une **OBLIGATION DE RESULTAT** : le titulaire sera en effet, tenu de garantir un état de propreté des locaux.

La qualité du nettoyage devra être satisfaisante au regard des trois critères ci-après :

- l'aspect ;
- le confort ;
- l'hygiène.

## 5. Présentation des acteurs

Il s'agit ici de présenter les différents acteurs du marché, et leur nombre. Présenter notamment :

- Les différents membres du groupement de commandes, s'il s'agit d'un tel groupement
- L'acheteur, la direction et/ou le service concerné, et le nombre de référents

Exemple 1 (présentation des référents et interlocuteurs) :

Nom du marché : "Prestation de régie relative à la création et l'installation sur plusieurs sites patrimoniaux majeurs eurois d'œuvres artistiques uniques pour les journées européennes du patrimoine 2022."

**4. Définition des conditions d'exécution du besoin**

4.1 Interlocuteurs et organisation interne (pilotage, coordination)

Les interlocuteurs en internes sont les membres de l'équipe projet des JEP, dont les contacts seront fournis à la notification :

- \_\_\_\_\_ cheffe de projet JEP
- \_\_\_\_\_ responsable du service action culturelle
- \_\_\_\_\_ cheffe de projet culture au collège, en appui pour cet évènement
- \_\_\_\_\_ assistante de gestion concernant les parties administratives et comptables

- Préciser les destinataires/bénéficiaires du marché :
  - o Quels sont les destinataires et/ou les bénéficiaires du marché
  - o Combien d'utilisateurs et/ou d'habitants sont concernés par le projet
  - o S'il y a du public, les chiffres de fréquentation cible

Exemple 1 (présentation des destinataires/bénéficiaires du projet):

Nom du marché : "Plateforme d'entraide sénior"

Cette plateforme peut être utilisée :

- Par les personnes de plus de 60 ans et les voisins aidants comme un réseau social simple et adapté à des publics non avertis qui mettra en lien les seniors demandeurs de services et les voisins aidants (**Il ne s'agit en aucun cas d'une aide apportée par une auxiliaire de vie issue d'un service d'aide à la personne**).
- Par les associations comme réseau social pour répondre aux besoins des séniors mais également publier leurs actualités.
- Par les 5 communes et le Département de l'Eure, administrateurs, modérateurs des inscriptions et publications.

Exemple 2 (présentation des destinataires/bénéficiaires du projet) :

Nom du marché : "Plateforme interactive de ressources numériques pour le soutien scolaire aux collégiens eurois"

a) Périmètre et publics bénéficiaires :

Le dispositif concernera environ 32 500 élèves répartis sur les 55 collèges publics et 11 collèges privés, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> sur la durée de l'accord-cadre.

Exemple 3 (présentation des destinataires/bénéficiaires du projet) :

Nom du marché : "Organisation de l'arbre de Noël à destination des enfants des agents du Département de l'Eure."

La collectivité organise l'Arbre de Noël, destiné aux enfants âgés jusqu'aux 12 ans révolus. A cette occasion, il est offert un spectacle, un goûter ainsi que des jouets et confiseries. A titre indicatif, le nombre d'enfants concernés est d'environ 1 000.

- Préciser également les entreprises ciblées (et préciser si le marché est mono attributaire ou multi attributaire. S'il est multi attributaire, alors préciser le nombre maximum de titulaires retenus)

Exemple (nombre de titulaires retenus) :

Nom du marché : "Réservation de berceaux dans des établissements d'accueil de jeunes enfants (eaje) au bénéfice des enfants des agents des services de l'état et des établissements publics bénéficiant de l'action sociale interministérielle en région Normandie".

**ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT ET NOMBRE DE TITULAIRES**

Le présent marché est alloté de la manière suivante :

N° de lot	Zone géographique d'exécution des prestations	Numéro des départements concernés	Nombre de titulaires maximum retenus	Nombre de berceaux prévisionnels susceptibles d'être commandés à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 *
Lot 1	Rouen et sa métropole	Département 76 (Seine-Maritime)	5 prestataires maximum retenus	52 berceaux
Lot 2	Le Havre et son agglomération	Département 76 (Seine-Maritime)	3 prestataires maximum retenus	15 berceaux
Lot 3	Ville d'Évreux	Département 27 (Eure)	3 prestataires	10 berceaux

## II. Les modalités d'exécution des prestations

### 1. L'allotissement

Par principe, le marché doit être alloti, ce qui signifie qu'il est décomposé en plusieurs lots par type de prestations. Il est possible de limiter l'attribution de plusieurs lots à un seul titulaire. Une liste des lots, ainsi que leur objet doivent apparaître dans le CCTP.

*Exemple (allotissement):*

Nom du marché : "Reconstruction du collège Victor Hugo à Rugles".

LOTS N°	CORPS D'ETAT
1	FONDATIONS - GROS-OEUVRE
2	CHARPENTE BOIS
3	ETANCHEITE - COUVERTURE
4	TRAITEMENT DE FACADE - ITE
5	MENUISERIES EXTERIEURES - FERMETURES
6	METALLERIE
7	MENUISERIES INTERIEURES
8	CLOISONS – DOUBLAGES - PLAFONDS
9	PLAFONDS SUSPENDUS
10	SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAIENCE
11	PEINTURE
12	ELECTRICITE
13	PLOMBERIE - GENIE CLIMATIQUE
14	ASCENSEUR
15	EQUIPEMENTS DE CUISINE
16	PAILLASSES
17	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - CLOTURES
18	DESAMIANTAGE - DEMOLITION

### 2. La durée des prestations

Il s'agit ici de préciser :

- La durée et le délai d'exécution des prestations
- S'il s'agit d'une prestation "one shot" ou non,
- S'il y a des plannings prévisionnels et/ou contractuels.

Exemple 1 (planning contractuel) :

Nom du marché : "Distribution dans le cadre du projet "création et distribution d'un journal local d'informations bimensuel sur un support Print et Web pour les citoyens eurois" ".

**2.9. Le Planning de la prestation**

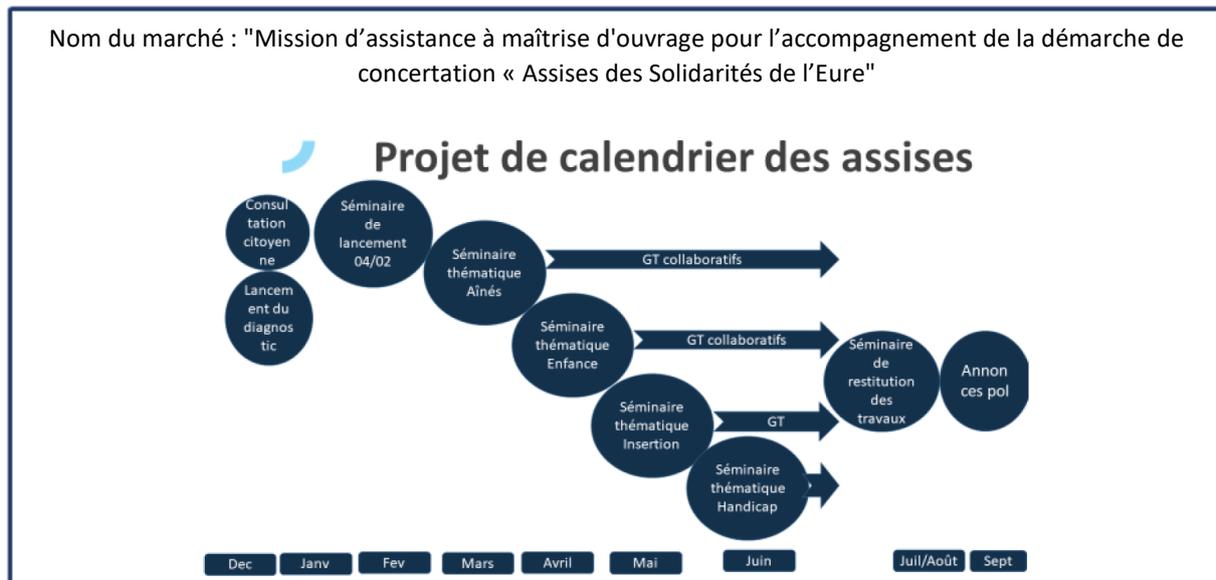
Le Titulaire devra tout mettre en œuvre pour assurer la distribution du premier journal en **Septembre 2022**

Délai de réalisation et organisation pressenti pour les numéros récurrents et spéciaux

Le jour prévisionnel de parution du journal sera le **jeudi**.

- Les journaux seront livrés par l'imprimeur au Titulaire dans ses locaux le **mercredi à 17h avant la parution du journal**
- Le titulaire devra assurer la distribution et la mise à disposition des journaux dans les présentoirs en pôles gare le **Jeudi avant 7h**
- Le titulaire devra assurer la distribution et la mise à disposition des journaux dans les présentoirs des autres lieux de dépôt avant **18h** selon les contraintes imposées par les responsables des lieux de dépôt figurant sur la fiche d'information remise au titulaire par le Département.
- Dans certains lieux identifiés par le Département un réassort pourra être organisé entre les deux cycles de distribution.
- Le **Jeudi en quinze**, lors du nouveau cycle de distribution le titulaire devra assurer à chaque passage le ramassage des journaux excédentaires
- Lors de la distribution des journaux, un reporting devra être organisé. Le titulaire devra transmettre le reporting au format PDF dans un délai de 4 jours ouvrés après la distribution
- Le titulaire devra assurer la destruction des journaux excédentaires conformément aux normes RSE dans un délai de 15 jours après la parution des journaux
- Le Titulaire devra transmettre le bon de destruction au Département de l'Eure **48h** après la destruction.

Exemple 2 (planning contractuel):



### 3. Les livrables

Il convient de préciser la livraison de livrables matériels qui permettent de constater la fin de l'exécution de la prestation.

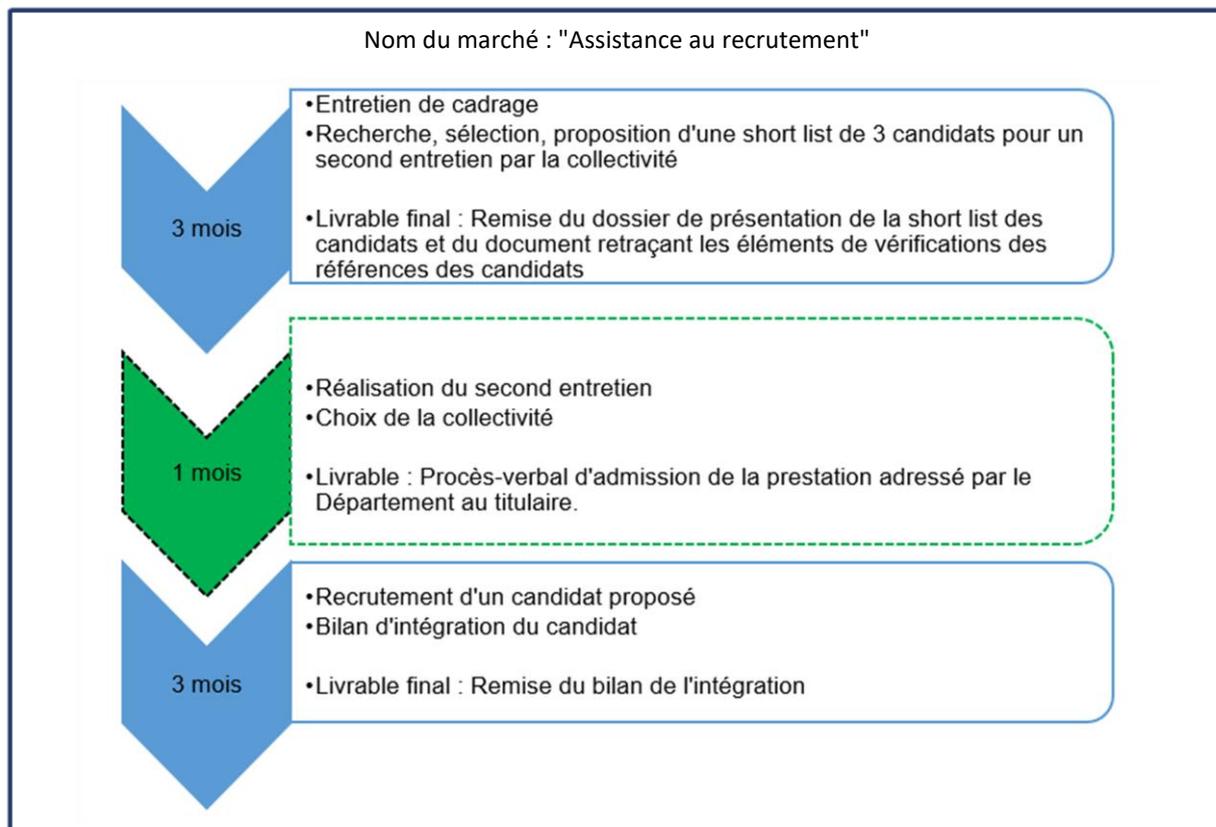
Exemple 1 (livrables) :

Nom du marché : "Prestation de régie relative à la création et l'installation sur plusieurs sites patrimoniaux majeurs eurois d'œuvres artistiques uniques pour les journées européennes du patrimoine 2022."

**Livrables à nous remettre :**

- Accompagnement de l'artiste (travail en amont : repérage sur site, préparation et listing du matériel, liste non exhaustive)
- Installation œuvre Château de Beaumesnil
- Installation œuvre Filature Levavasseur
- Installation œuvre Gisacum
- Installation œuvre Halles de la Ferrières sur Risle
- Installation making-off
- Installation exposition
- Présence Astreinte week-end JEP
- Démontage

Exemple 2 (livrables) :



#### 4. Le lieu d'exécution ou de livraison des prestations

Il convient ici de préciser :

- Le lieu d'exécution du marché ou de livraison de la prestation, ainsi que le nombre de sites concernés
- Les modalités de livraison et le matériel nécessaire

*Exemple (modalités de livraison):*

Nom du marché : "fourniture et livraison de denrées alimentaires à haute performance en matière de développement durable des approvisionnements directs de produits de l'agriculture pour la cuisine départementale du collège de Navarre d'Evreux"

##### Livraisons

La cuisine départementale du collège de Navarre devra pouvoir être livrée deux fois par semaine pour les lots 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 21 y compris pendant les vacances scolaires.  
Pour les lots 18 et 20 la livraison devra se faire tous les jours y compris pendant les vacances scolaires.  
Pour les lots 1, 2, 3, 4, 22 et 23 la livraison devra se faire 1 fois par semaine y compris pendant les vacances scolaires.

Le titulaire de chaque accord-cadre s'engage à livrer les fournitures commandées dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la notification de chaque bon de commande considéré, Ce délai sera impacté dans le respect des heures définies pour chaque site de livraison.

Les denrées alimentaires doivent être livrées **entre 6h30 et 11h30** le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.  
Le candidat s'engage à livrer des produits de la marque pour laquelle il s'est engagé.  
Les fournitures sont livrées à destination franco de port, **sans minimum de commande**, dans le magasin alimentaire ou autres lieux de stockage.  
Le titulaire est déclaré responsable des marchandises jusqu'à leur réception. Les avaries, accidents ou vols durant le transport sont déclarés être sous sa responsabilité exclusive.  
Le transport devra respecter l'Arrêté du 18 et 21 décembre 2009 et l'Arrêté du 8 octobre 2013.  
Le déchargement sur palettes n'est pas accepté.

#### 5. Le suivi de l'exécution des prestations

##### A. Les modalités de suivi de l'exécution des prestations

Il s'agit ici de préciser :

- S'il y a des visites en cours d'exécution du marché
- S'il y a des modalités de compte-rendu régulier, et si oui les préciser (rapport d'intervention, compte-rendu...)
- Si l'exécution du marché nécessite la validation préalable de l'acheteur
- Si des réunions sont prévues pour jaloner le marché. Si oui, préciser leurs modalités

Exemple 1 (visite de chantier) :

Nom du marché : "Entretien et restauration des espaces naturels sensibles dans le Département de l'Eure".

**2.1 Visite de chantier**

Une visite préalable à l'ouverture de chaque chantier / chaque lot se fera, après la notification du marché, sous l'autorité du Maître d'ouvrage en présence de l'entrepreneur et de son personnel affecté au chantier.

Lors de cette réunion, les dispositions précises concernant la réalisation des travaux seront arrêtées :

- Accès au chantier ;
- Zones d'évolution des engins ;
- Modalités d'exécution des travaux ;
- Marquage, si nécessaire.

Le Maître d'ouvrage organisera une réunion de réception après chaque chantier / chaque lot.

Exemple 2 (réunions de chantier/compte-rendu):

Nom du marché : "Construction de la nouvelle demie-pension et restructuration du collège Marcel Pagnol à Gravigny".

**4.10 Organisation de chantier**

**4.10.1 Rendez-vous de chantier**

Les rendez-vous de chantier auront lieu de façon hebdomadaire à jours et heures fixés par le Maître d'œuvre et/ou le Maître d'ouvrage

Les entrepreneurs seront obligatoirement tenus de participer à ces réunions ou d'y être valablement représentés.

Un compte-rendu sera établi par le maître d'œuvre à l'issue de chaque réunion et diffusé aux entreprises.

Dans le cadre du marché, les comptes-rendus vaudront ordres de services, et les entreprises devront s'y conformer comme aux ordres de service. Si les ordres de services ont une incidence financière sur les marchés, un accord préalable du Maître d'ouvrage devra être donné.

Préciser également si des statistiques doivent être envoyées par le titulaire avec le détail attendu. Si oui, préciser la périodicité.

Exemple 1 (statistiques) :

Nom du marché : "Conception, développement, maintenance et hébergement d'une plateforme web pour la commande en ligne, le paiement en ligne et la livraison de produits locaux"

**XI. Outils statistiques**

La solution technique proposée par le prestataire devra impérativement inclure un outil statistique d'analyse et de suivi d'audience de la plateforme, de type Google Analytics. Il devra permettre de représenter le nombre de visites (chiffre mensuel, graphiques mensuels, annuels et par heure) à partir d'une batterie d'indicateurs minimaux : nombre de visites, nombre de visiteurs différents, nombre de visites par visiteur, page de provenance, rubriques les plus consultées, nombre de pages visitées et nombre de pages par visite, pages les plus visitées et nombre de visites par page, erreurs HTTP et pages non trouvées, types de navigateurs, systèmes d'exploitation et pays, etc. Le tableau de bord de visualisation sera accessible en ligne et permettra de générer des rapports réguliers.

Exemple 2 (statistiques) :

Nom du marché : "Fourniture, fabrication et distribution de repas pour le restaurant inter-administratif, la crèche, la formation, le gardien, les cafés d'accueil et les repas exceptionnels du Département de l'Eure"

La commission de surveillance de l'AGRIA27 aura un accès permanent au système de gestion concernant les états statistiques (nombre de repas servis de chaque catégorie, nombre de points) création et/ou suppression de badges.

**B. Les instances de suivi de l'exécution des prestations**

Il peut s'agir, notamment, de la mise en place d'un comité de pilotage et/ou d'un comité technique.

Le comité de pilotage est une instance chargée de définir les orientations et les grandes étapes du projet, et d'assurer son suivi. A l'inverse, le comité technique est une instance chargée d'assurer la mise en œuvre technique du projet.

**1. Le comité de pilotage**

Si l'acheteur prévoit un comité de pilotage, il convient de préciser :

- Sa composition : sa présidence et ses membres
- Sa temporalité : le moment où il intervient
- Ses missions

Exemple (comité de pilotage) :

Nom du marché : "création et maintenance d'un parcours lumineux nocturne sur le site du domaine d'Harcourt".

**8.1. Comité de pilotage (COFIL)**

Un comité de pilotage est mis en place dans le cadre de ce marché, présidé par le Vice-Président à la culture, et assisté par les Direction de la culture et Direction de la mobilité.

Ce comité se réunira à la fin de la réalisation de chaque phase, qu'il s'agisse de la tranche ferme ou des tranches optionnelles. Le titulaire recevra une convocation lui indiquant la date, l'heure et le lieu (site d'Harcourt ou à défaut un autre site du Département) dans un délai de 7 jours maximum avant la tenue du comité de pilotage.

Ses missions consisteront en :

- La validation des phases, y compris les tranches optionnelles, suivie d'un procès-verbal d'admission rédigé par la Direction de la culture ;
- A défaut, si des réserves sont prononcées, à charge pour le comité technique de les rectifier. Un procès-verbal sous réserves sera rédigé par la Direction de la culture ;
- La validation de la réception définitive.

**2. Comité technique**

Si l'acheteur prévoit un comité technique, il convient de préciser :

- Sa composition : sa présidence et ses membres

- Sa temporalité : le moment où il intervient
- Ses objectifs

Exemple (comité technique) :

Nom du marché : "création et maintenance d'un parcours lumineux nocturne sur le site du domaine d'Harcourt".

**8.2. Comité technique (COTECH)**

Il sera présidé par la cheffe de projet de la Direction de la Culture et composé comme suit :

- La Direction de la culture ;
  - La Direction de la mobilité ;
  - Le titulaire du marché ;
  - Le maître d'œuvre ;
  - Les autres titulaires des marchés ;
  - Toute personne ayant un intérêt au bon déroulé de la prestation
- Le COTECH se réunira sur le site d'Harcourt ou dans un autre lieu au minimum toutes les 6 semaines sur convocation du maître d'ouvrage par ordre de service.
- La réunion du comité technique aura pour objectifs :
- D'évoquer le suivi de chantier et les problématiques rencontrées ;
  - De mettre à disposition tout document utile ;
  - De régler les différends, et à défaut de saisir le comité de pilotage ;
  - D'assurer la bonne tenue du planning.

### III. Prise en compte des spécificités du marché

#### 1. La confidentialité de l'exécution des prestations

Préciser s'il y a une confidentialité/secret lors de l'exécution des prestations.

Exemple (obligation de discrétion) :

Nom du marché : "Prestations de conseils juridiques et représentation en justice des intérêts du Département de l'Eure et du SDIS de l'Eure"

**Article 12 - Obligation de discrétion**

Les dispositions de l'article 5 du CCAG / PI sont applicables.

Le titulaire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du marché.

Le titulaire tenant des informations confidentielles dans le cadre de la réalisation des prestations au titre du présent marché, ne devra donner aucune information, de quelque nature que ce soit, en dehors de la personne ayant passé le marché, sous peine d'une part de la résiliation du présent marché et d'autre part, de poursuites pénales.

#### 2. Performances

Préciser :

- S'il y a des critères de performance. Si oui, préciser leur contenu

- Si un niveau de performance à atteindre (chiffré)
- S'il y a des clauses de performances (amélioration du marché en cours d'exécution)

Exemples: challenger l'exécution du marché, mettre en place un plan de progrès, fixer un nombre de visiteurs à atteindre, raccourcir les délais d'intervention etc...

Exemple (clause de performance) :

Nom du marché : "création et maintenance d'un parcours lumineux nocturne sur le site du domaine d'Harcourt"

**9.1. Performance énergétique des installations**

Le titulaire du marché devra définir un niveau de performance des équipements du parcours nocturne qu'il s'engagera à respecter. Cet engagement prend la forme d'une estimation globale de la consommation électrique du parcours lumineux en KW pour une heure d'utilisation. Cette estimation constitue l'engagement de performance.

Le candidat devra fournir dans son mémoire technique, les justificatifs nécessaires pour appuyer leur estimation de consommation électrique à savoir : note de calcul, fiche technique précisant la consommation énergétique du matériel envisagé.

Modalités de notation du critère de performance énergétique sur 5 points :

- Méthode de comparaison des offres sur les critères /3 points.

Il sera fait application de la formule suivante :

$$N = CE1/CE2 \times 3$$

Dans laquelle :

N = note attribuée ;

CE1 = consommation énergétique la plus basse proposée

CE2 = consommation énergétique proposée par le candidat

- Qualité et pertinence des pièces justificatives fournies / 2 points

### **3. Les contraintes de l'exécution du marché**

Préciser (liste non exhaustive) :

- S'il y a des contraintes de délais
- S'il y a une fermeture de sites, entraînant un impact sur la vie économique
- S'il y a des contraintes environnementales
- S'il y a des contraintes relatives à l'amiante
- S'il y a des contraintes organisationnelles (exemple : l'ouverture du bâtiment ne peut se faire que par un agent de la collectivité)
- S'il y a des contraintes météorologiques
- Si des normes/lois imposent des contraintes (exemple : les pneus rechapés, au regard de l'article 60 de la loi AGEC et de l'article L2172-6 du code de la commande publique).

*Exemple 1 (contrainte du site) :*

Nom du marché : "création et maintenance d'un parcours lumineux nocturne sur le site du domaine d'Harcourt".

**5.2. Contraintes du site**

Le château est classé au titre des monuments historiques et situé en zone de présomption de prescription archéologique. Une prospection géophysique aura lieu ainsi qu'un suivi de travaux durant l'installation du parcours (creusement des tranchées pour le câblage, prestation non comprise dans ce marché).

Les sondages auront lieu durant l'année 2022 afin d'anticiper d'éventuelles prescriptions de fouilles qui pourraient survenir en cas de présence de vestiges d'intérêt historique.

Les contraintes sont les suivantes :

- Règlement national d'urbanisme, (PLU en cours d'élaboration, le porté à connaissance de l'Etat est cependant consultable en ligne à cette adresse : <https://www.eure.gouv.fr/content/download/36546/237717/file/Harcourt.pdf>).
- Zone archéologie préventive
- Protection au titre des monuments historiques (MH),
- Protection de l'arboretum au titre des Espaces naturels sensibles

*Exemple 2 (contrainte du site) :*

Nom du marché : "Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du collège Simone Signoret au Val d'Hazey"

- Contraintes opérationnelles particulières : chantier en site occupé / présence d'amiante ;

## **IV. Le cadre réglementaire et normatif**

### **1. Les normes et règlements applicables**

Il s'agit des normes et règlements à jour applicables au marché.

Exemple 1 (règlementations/normes applicables) :

Nom du marché : "Fourniture et livraison de pneumatiques et accessoires".

**2 CLAUSES TECHNIQUES**

**2.1 REGLEMENTATIONS ET NORMES APPLICABLES**

L'ensemble des réglementations en vigueur et normes applicables au stade de la passation du marché seront à respecter, y compris leur évolution durant l'ensemble de la durée du marché. Notamment concernant :

- L'étiquetage des pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et autres paramètres essentiels ;
- Arrêté relatif aux pneumatiques
- Décret relatif au livre V de la partie réglementaire du Code de l'environnement pour ce qui concerne l'élimination des pneumatiques usagés ;
- Arrêté sur la communication d'informations relatives à la mise sur le marché et l'élimination des pneumatiques ;
- Arrêté relatif à la collecte des pneumatiques usagés ;
- Arrêté relatif à la collecte des déchets de pneumatiques ;
- Arrêté du Code de l'environnement relatif aux objectifs assignés aux éco-organismes ;
- Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE : stockage de pneumatiques et de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères.

Exemple 2 (normes / réglementations applicables) :

Nom du marché : "Contrôle des travaux de signalisation horizontale et verticale".

1-2-Normes et références

Les prestations régies par le présent CCTP devront être réalisées conformément à (liste non exhaustive) :

- L'instruction Interministérielle sur la Signalisation routière du 24 novembre 1967 et ses mises à jour (Livre 1 – 7ème partie relative à la signalisation horizontale)
- La norme NF/EN 1824 spécifie les exigences pour la conduite des essais sur chaussée pour les produits de marquage routier destinés à une utilisation aussi bien permanente que temporaire. Les paramètres à mesurer sont les dosages avec et sans billes de saupoudrage, la vérification des caractéristiques des divers produits appliqués et leurs concordances;
- La norme NF/EN 1436 – Performances des marquages routiers ainsi que les méthodes de mesures des performances de ceux-ci;
- La norme NF/EN 13036-4 Méthode d'essai pour mesurer l'adhérence d'une surface;
- La norme NF P98-600 relative aux méthodes d'échantillonnages pour les mesures des caractéristiques colorimétriques et du coefficient SRT des marquages appliqués sur chaussées;
- La norme NF/EN 12899-1 relative aux limites et classes de performances de l'ensemble de la signalisation routière verticale.
- La norme XP P 98520 relative à la signalisation routière verticale - Décors pour panneaux de signalisation - Performances, caractéristiques techniques et spécifications
- La norme ISO 11664-2 - Colorimétrie - Partie 2 : illuminants CIE normalisés

**2. Les clauses environnementales et sociales**

Prendre en compte, par exemple :

- Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 :  
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNAD-PAGEPAGE-SCREEN%283%29.pdf>
- La loi AGECE du 10 février 2020 :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

*Exemple (clause environnementale) :*

Nom du marché : "Impression numérisation et livraison de documents pour le compte du Département de l'Eure"

**Article 7. Développement durable**

Le titulaire du présent marché devra s'inscrire dans une démarche de développement durable dans son fonctionnement (label "Imprim'vert" ou ISO 14001), et utiliser du papier recyclable ou sans chlore. Le candidat devra fournir des informations précisant son engagement pour le respect de l'environnement visant notamment les objectifs suivants :

- Politique de gestion environnementale dans le cadre de son approvisionnement en papier ;
- Démarche FSC, PEF ;
- Bonne gestion des déchets dangereux ;
- Sécurisation du stockage des liquides dangereux ;
- Non utilisation des produits toxiques ;
- Sensibilisation environnementale de la clientèle.

Par ailleurs, le candidat fera apparaître dans son offre les autres démarches relevant du développement durable qu'il mène, notamment les mesures sociales (emploi de personnes handicapées, de personnes éloignées de l'emploi, politique de recrutement et d'ascension, d'incitation financière, de prévention des maladies socio professionnelles...).

*Exemple (clause sociale) :*

Nom du marché : "Prestations de conseils juridiques et de représentation en justice des intérêts du Département de l'Eure, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure, de la Maison Départementale des Personnes handicapées, du Musée Départemental des Impressionnistes de Giverny, et du Groupement d'Intérêt Public - Job27"

**Article 8 - Engagement relatif à l'action en faveur de l'emploi**

Les titulaires de l'accord-cadre seront invités au cours de son exécution à démontrer qu'ils ont mis en œuvre un objectif du développement durable conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, au sein de leur structure, à travers l'accueil de deux (2) personnes, soit en voie de réinsertion ou de jeune en étude ou fin d'études juridiques, soit l'accueil de personnes issues de quartiers prioritaires de la ville.

Concernant le recrutement de stagiaire, la durée du stage ne pourra pas être inférieure à un (1) mois.

Un contrôle de l'exécution des actions d'insertion sera effectué par **le Département de l'Eure**. A l'issue de la deuxième année de l'accord-cadre, il sera demandé aux titulaires de fournir un justificatif de l'emploi des personnes susvisées (contrats d'insertion, contrat d'apprentissage, convention de stage...) qui sera anonymisé pour sa communication.

L'absence ou le refus d'exécution de cette clause entraîne l'application de la pénalité prévue à l'article 17 du présent CCP.